

Grossesse et maternité



La prise en charge des coûts des prestations suivantes est valable à partir de la 13^e semaine de grossesse et jusqu'à 8 semaines après l'accouchement. Pendant cette période, vous êtes dispensée de la franchise, de la quote-part et de la contribution aux frais d'hospitalisation.

À vos côtés avec une offre complète de prestations

Assurance de base
TOP¹
SANA¹
COMPLETA¹
COMPLETA PLUS^{1/2}
HOSPITAL¹
PRIMEO¹

Prestations

Bon à savoir

Contrôles

7 examens de contrôle médicalement nécessaires réalisés par un·e médecin ou une sage-femme

✓ ✓ ✓ ✓

2 examens échographiques et analyses de laboratoire réalisés par un·e médecin

✓ ✓ ✓ ✓

En cas de grossesse à risque, le nombre dépend de l'évaluation clinique.

Dans le cas d'une grossesse normale, les frais excédentaires sont pris en charge au titre de SANA, COMPLETA et COMPLETA PLUS, dans le cadre de la prévention médicale.

Troubles de la grossesse

Traitement des troubles de la grossesse

✓

Médicaments prescrits par un·e médecin figurant sur la liste des spécialités pour le traitement des troubles de la grossesse

✓

Médicaments qui ne sont pas à la charge des caisses-maladie

✓ ✓

Médicaments de la médecine complémentaire

✓ ✓

Bas de contention

✓ ✓

La liste des spécialités (LS) publiée par l'Office fédéral de la santé publique comprend les médicaments remboursés par l'assurance de base.

Sur prescription médicale et avec autorisation de Swissmedic pour le traitement

2 paires de bas de contention/an (365 jours) à partir de la classe de contention II (selon les prescriptions de la liste des moyens et appareils de l'OFSP)

Préparation à l'accouchement

Séjour hospitalier pour éviter un accouchement prématuré

✓ ✓

Soins de base et traitements par les services d'aide et de soins à domicile avant la naissance

✓

Cours de préparation à l'accouchement³

✓ ✓ ✓ ✓

L'assurance de base rembourse jusqu'à CHF 150.-. 75 % au titre de SANA et COMPLETA jusqu'à max. CHF 500.-/an pour le domaine de la grossesse auprès d'un fournisseur de prestations reconnu. 75 % au titre de COMPLETA PLUS jusqu'à max. CHF 200.-/an (valable pour tous les domaines confondus).

Thérapies

Massages

✓ ✓ ✓

Acupuncture par un ou une médecin ayant une formation continue en acupuncture

✓ ✓ ✓ ✓

Acupuncture par des thérapeutes MTC reconnu·e·s et par des sages-femmes

✓ ✓ ✓

La méthode thérapeutique et les thérapeutes traitant·e·s sont reconnu·e·s par Helsana.

Si l'acupuncture est pratiquée par une sage-femme, les frais ne sont pris en charge que dans le cadre de la préparation à l'accouchement et pendant l'accouchement, et uniquement par les assurances complémentaires indiquées.

Prestations

Bon à savoir

Accouchement

Accouchement stationnaire à l'hôpital	✓					✓	
Accouchement ambulatoire à l'hôpital	✓					✓	Forfait d'accouchement en cas d'accouchement ambulatoire à l'hôpital au titre de HOSPITAL FLEX, HOSPITAL Demi-Privée et HOSPITAL Privée
Accouchement en maison de naissance	✓					✓	Forfait d'accouchement en cas d'accouchement ambulatoire en maison de naissance au titre de HOSPITAL FLEX, HOSPITAL Demi-Privée et HOSPITAL Privée. Veuillez prendre contact avec nous avant de vous inscrire dans une maison de naissance.
Accouchement à domicile	✓					✓	Forfait d'accouchement en cas d'accouchement à domicile au titre de HOSPITAL FLEX, HOSPITAL Demi-Privée et HOSPITAL Privée

Post-partum

Suivi postnatal hebdomadaire par une sage-femme ou un-e soignant-e jusqu'à 8 semaines après la naissance	✓						
Suivi postnatal par une sage-femme ou un-e infirmier-ère à partir de la 8 ^e semaine après la naissance	✓					✓	Une prescription médicale est nécessaire pour le suivi postnatal à partir de 8 semaines après la naissance.
Aide ménagère après la naissance						✓	✓ Après un accouchement stationnaire à l'hôpital Après un accouchement ambulatoire dans un hôpital conventionné PRIMEO

Allaitement

3 conseils en allaitement	✓						Les 3 conseils en allaitement sont exonérés de la participation aux coûts, y compris au-delà des 8 premières semaines.
Moyens et appareils, tels que compresseurs d'allaitement et bas de contention, location*/achat d'un tire-lait électrique et achat d'un tire-lait manuel	✓					✓	* Dans les cas justifiés médicalement, les frais de location sont pris en charge pendant 8 semaines au maximum. Les accessoires doivent être achetés séparément (selon les limitations de la liste des moyens et appareils de l'OFSP).

Après la naissance

Contrôle médical ultérieur et analyses de laboratoire médicalement nécessaires pendant les 10 semaines après la naissance	✓						
Gymnastique postnatale			✓	✓	✓		Auprès de fournisseurs de prestations reconnus

- 1 Délai de carence de 365 jours à compter du début de l'assurance
2 Souscription possible uniquement en combinaison avec COMPLETA
3 Prestations pour la personne enceinte

Nous nous ferons un plaisir de vous aider.

Groupe Helsana
0844 80 81 82
➔ helsana.ch/contact
➔ helsana.ch/sites

Prestations de maternité et accouchement à l'étranger : +41 58 340 13 55

Connaissez-vous notre Baby Package ?

Vous trouverez des informations sur la couverture d'assurance pour les nouveau-nés sur
➔ helsana.ch/fr/baby

Distinguée par les meilleures notes.

